

Madame Crystel Graf
Conseillère d'État, cheffe du DFDS
Envoi par courriel : Crystel.Graf@ne.ch

Madame Nicole Baur
Conseillère communale, présidente de la CDCIP
Envoi par courriel : Nicole.Baur@ne.ch

La Chaux-de-Fonds, le 14 novembre 2022

**Concerne : Projet d'évaluation et de classification des fonctions liées à l'enseignement (ECFE) :
Positionnement de vos associations du personnel : réponse à votre courrier du 18 octobre
2022**

Madame la Conseillère d'État, chère Madame Graf,
Madame la Conseillère communale, chère Madame Baur,

Nous avons bien reçu votre courrier du 18 octobre, dont nous vous remercions.

En préambule, nous tenons à remercier la CDCIP pour les calculs complémentaires qu'elle a effectués ainsi que pour l'élaboration d'un nouveau projet (ou contre-projet). En renonçant aux baisses de classes salariales pour les enseignant-e-s actuellement en fonction, ce dernier tente ainsi d'apporter des améliorations au projet proposé par le Conseil d'État à la fin de la dernière législature et qui avait été refusé catégoriquement par les deux syndicats d'enseignant-e-s.

Toutefois nous considérons que le projet de la CDCIP n'est pas encore satisfaisant, et ce sur plusieurs points :

- La proposition pour les collègues de 1-2H reste inacceptable, car malgré une petite amélioration de leur salaire, leur indice de 25 périodes ne sera plus considéré comme un plein-temps, ce qui constitue une nouvelle dévalorisation de leur travail.
- D'une manière générale, la proposition de baisser les classes des salaires les plus bas occupées à plus de 90% par des femmes (passage de la classe D à la classe B pour les enseignant-e-s du cycle 2), alors que la méthode ABAKABA était censée corriger les inégalités femmes-hommes, n'est pas non plus acceptable pour les collègues.

Pour la quatrième fois depuis octobre 2019, le comité SSP-enseignement a consulté sa base concernant l'évaluation des fonctions. Lors de la journée syndicale du 2 novembre 2022, nos membres ont refusé en l'état le contre-projet des communes et ont réaffirmé à l'unanimité les lignes rouges suivantes :

- Aucun enseignant-e ne doit subir de baisse salariale, ni aujourd'hui, ni demain, liée à cette réévaluation.

- Le Conseil d'État doit continuer de tenir sa promesse de réajuster les maxima des classes B à I (« cases roses »), indépendamment des négociations salariales, de manière prioritaire et régulière, ainsi que dans les meilleurs délais.

Notre assemblée n'accepte pas tels quels les travaux réalisés dans le cadre de l'évaluation des fonctions basée sur la méthode ABAKABA. Notre participation à une nouvelle éventuelle négociation dépendra par conséquent de l'ampleur des modifications que l'État et les communes seront prêts à négocier avec les partenaires sociaux.

Notre assemblée propose que des négociations sectorielles puissent être engagées avec un échancier à hauteur de l'investissement prévu par le canton et les communes lors de la dernière législature (environ un peu plus d'un million chacun par an) puisse être engagé :

- Pour améliorer les salaires les plus bas, notamment ceux des enseignant-e-s de 1-2H
- Pour éviter une détérioration des salaires des enseignant-e-s du cycle 2 qui sont déjà parmi les plus bas de Suisse.
- Pour éviter l'augmentation de l'indice horaire (27 à 28 périodes) pour certains collègues de la formation professionnelle.
- Pour que les fonctions des collègues du Conservatoire de musique neuchâtelois soient évaluées parallèlement.

Si ces revendications minimales peuvent être satisfaites, le SSP entre en matière pour la poursuite des négociations.

Comme à son habitude, le comité SSP-enseignant devra soumettre toute nouvelle proposition finalisée au vote de ses membres.

Dans l'attente de votre retour, veuillez agréer, Madame la Conseillère d'État, Madame la Conseillère communale, nos salutations distinguées.

Pour le comité SSP-enseignement,



Claude Grimm
Secrétaire régionale